

2024/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

DÉCISION N°2024/148

Du 03 juin 2024

**Attribution d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés
subséquents pour la fourniture et pose de tringles à rideaux,
confection et pose de rideaux occultants ou aluminisés – Marché
2024-04**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

VU les articles 2162-2 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour effectuer des opérations de remplacement ou d'installation d'ensemble sur tout ou une partie d'un bâtiment communal et concerne à titre principal la fourniture et pose de tringles à rideaux avec dépose des anciennes tringles et rideaux s'il y a lieu, la confection de rideaux occultants, aluminisés ou simples tissus dans certaines écoles, crèches municipales ou bâtiments de la commune de Ris-Orangis (91130),

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos, le 28 mars 2024,

CONSIDERANT que cinq (05) plis ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 19 avril 2024 à 12 heures 00,

CONSIDERANT que les sociétés Ateliers Central Des Stores, SAS FMD et DIDIER R2S-R2S ILE DE FRANCE ont remis des offres jugées économiquement les plus avantageuses pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-04 :

DÉCIDE :

2024/

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la fourniture et pose de tringles à rideaux, confection et pose de rideaux occultants ou aluminisés avec les sociétés :

- Ateliers Central Des Stores dont le siège social se situe au 9-11, rue de Cange - 94500 Champigny-sur-Marne,
- SAS FMD dont le siège social se situe au 19/29 rue de Seine, 94400 Vitry-sur-Seine,
- DIDIER R2S-R2S ILE DE France dont le siège social se situe au 30 rue Philippe – 51100 Reims.

ARTICLE 2 : ARRETE le montant de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents sans minimum et avec le maximum de 220.000 € HT sur une durée de 36 mois fermes à compter de la date de notification du marché.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 03 juin 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **05 JUIN 2024**

Publié le : **05 JUIN 2024**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 05/06/2024 à 10:13